MUNICIPALITÉ D'ÉCUBLENS/VD PRÉAVIS N° 5/2011

Projet de réaménagement de la rue de Bassenges – Demande de crédit

---

AU CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. ANALYSE DE LA SITUATION

Ces dernières années, de nouveaux bâtiments ont été construits le long de la rue de Bassenges et quelques autres immeubles ont fait l'objet de travaux de rénovation contribuant au maintien du cachet de cette rue communale. Plus récemment, le débouché sud de la rue de Bassenges sur le chemin de la Raye, a été entièrement réaménagé, renforçant sur le plan paysager, l'entrée de la "zone 30" dans laquelle se situe ladite rue.

La chaussée étant passablement endommagée, il est prévu de la réfectionner dans la continuité des travaux réalisés au chemin de la Raye. C'est dans ce cadre que la Municipalité souhaite réaménager cette rue en y améliorant l'aménagement paysager, la modération du trafic, la mobilité douce et la sécurité.

A l'heure actuelle, la rue de Bassenges est à sens unique en direction du Nord.

2. PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT

La Municipalité, dans sa séance du 10 septembre 2007, a désigné le Service des travaux, domaines et environnement (STDE) pour piloter le projet et mandater un bureau d'ingénieurs conseils afin d'étudier plusieurs possibilités d'aménagement de cette rue.

Les objectifs principaux de ce réaménagement sont:

- l'adaptation de la modération du trafic et de la sécurité à l'ensemble des usagers;
- la valorisation de l'espace public en adéquation avec le caractère particulier de la rue;
- le renforcement du rôle de la rue de Bassenges au sein du réseau des déplacements cyclables et piétonniers de la Commune;
- la prise en compte des besoins en stationnement y compris ceux des deux-roues;
- la prise en compte des contraintes liées au Service de voirie, notamment le ramassage des ordures.

En date du 17 avril 2008, l'Association Provélo a été consultée sur ce projet et ses remarques ont été intégrées dans le concept retenu.

Différentes variantes ont été étudiées et évaluées conjointement par la PolOuest et le STDE. En juillet 2008, la Municipalité a validé la variante retenue du projet de réaménagement de la rue de Bassenges.

Les principaux changements et améliorations de cette proposition de réaménagement par rapport à la situation actuelle sont les suivants:

- renforcement et clarification des zones de mobilité douce par un revêtement de couleur sur l'ensemble des zones sans trottoirs;
- mise en place d'une circulation à contresens pour les vélos se dirigeant vers le sud, en accord avec les lignes directrices pour la mobilité douce du SDOL;
- marquage d'une bande cyclable sur la chaussée, au droit des zones avec trottoirs;
- réaménagement de la zone centrale (zone nord) en donnant plus d'espace aux piétons et en ajoutant du mobilier urbain;
- suppression de certaines places de parc afin de faciliter le passage des véhicules et en particulier des camions (levée des déchets);
- modification du trajet des piétons pour sécuriser le parcours jusqu'au passage piétons de la rue du Villars.

Préalablement à ces travaux de réaménagement, l'ensemble des services (Eauservice, Service du gaz, SIE SA,…) ont procédé, en 2010, à la mise à jour de leurs installations situées sous la chaussée.

3. MISE À L'ENQUÊTE ET PROCEDURE

D'entente avec le Voyer, ce projet a fait l'objet d'une mise à l'enquête publique du 16 janvier au 15 février 2010. Il a également fait l'objet d'un examen préalable selon la loi sur les routes auprès du Service des routes de l'Etat de Vaud.

Suite à la mise à l'enquête, la Municipalité a reçu 8 lettres d'oppositions. Les signataires de ces oppositions ont été reçus par une délégation municipale, des techniciens de l'administration ainsi que des représentants de PolOuest, du Service des routes et de la mobilité de l'Etat de Vaud. Suite à cette séance, le projet a été optimisé et 6 oppositions ont été retirées. Les principales modifications apportées au projet sont:

- la diminution du nombre de places de stationnement supprimées sur le domaine public;
- le déplacement du marquage de la bande cyclable vers le centre de la chaussée, permettant d'éloigner les cyclistes des sorties des véhicules des parcelles privées;
- les ajouts de zones en couleur rouge au droit des accès des sorties privées et du carrefour avec le chemin de la Crausaz, ayant pour objectif de sécuriser la bande cyclable;
- la réalisation d'un marquage avancé (céder le passage) sur la chaussée, au droit des sorties des accès privés afin de garantir au minimum 1,5 m. de distance entre la trajectoire des cyclistes et la zone de visibilité en sortie de ces accès;
- le prolongement du trottoir au droit du n° 32 et 34 afin de sécuriser la bande cyclable.

Conformément à la loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATC), la Municipalité établit un préavis contenant les propositions de réponses aux oppositions non retirées. Les conclusions du préavis indiquent, s'il y a lieu, les modifications proposées au projet mis à l'enquête.

Le préavis, contenant les réponses aux oppositions adoptées par le Conseil communal, est ensuite transmis au Département des infrastructures qui se charge de notifier la levée des oppositions, dont le texte intégral est mentionné ci-dessous.

4. REPONSES AUX OPPOSANTS

Oppositions	Réponses
Bernard Bussy **Pl. du Motty 8** « … il est plus intéressant pour des personnes qui travaillent dans cet endroit d'avoir des places de parc près de leur lieu de travail ou d'habitation qu'une piste pour les cyclistes. Les cyclistes ont déjà l'avenue du Tir-Fédéral, une piste direction St-Sulpice et une piste direction Renens ça suffit. Il n'est pas nécessaire d'avoir des pistes pour les cyclistes toutes les dizaines de mètres. Pourquoi pas des pistes pour les chevaux et pour les éléphants du cirque Knie. »	Suite à la séance du 2 juin 2010 avec les opposants, et en finalité, seule une place de parc en zone sud de Bassenges a été supprimée. (2 places à hauteur des n°26-28 partiellement compensées par une place ajoutée, parcelle 512). Les deux places de parc existantes devant le n° 30 ont été supprimées en été 2009 déjà pour des raisons de sécurité, ainsi que pour permettre le passage des véhicules lourds lors de livraisons diverses et lors des levées des déchets ménagers. Les adaptations liées à la mobilité douce s'inscrivent dans un concept global à l'échelle de l'Ouest lausannois. Si l'avenue du Tir-Fédéral permet une liaison rapide à vélo entre le nord et le sud de la commune, elle n'est pas adaptée à un itinéraire cyclable confortable et sécurisé. Un tel itinéraire est par contre indiqué sur l'axe route du Bois, rue de Bassenges, chemin des Clos, chemin de Ruchoz. La présence de cyclistes circulant à contre sens dans une rue comme Bassenges ne créera pas de problème de circulation, tant pour les véhicules motorisés que pour les cyclistes qui feront preuve les uns et les autres de la prudence nécessaire inhérente à la situation. Cela renforcera par ailleurs, le caractère villageois de la rue de Bassenges et la modération du trafic de transit dans cette rue en zone 30 km à l'heure.

Viret Claude et Lisette **Bassenges 41** **Zehnder Marianne** **Bassenges 28** **Guillemin Roger** **Bassenges 24** **Brutschi Micheline** **Bassenges 26** « … 2 constats essentiels qui président à notre prise de position: 1) les cyclistes circulent déjà librement et en sécurité dans la rue de Bassenges telle qu'elle est actuellement. 2) la suppression des places de parc représente un préjudice très important pour les habitants et la vie à la rue de Bassenges : accès aux maisons anciennes et aux terrains, accès aux commerces, entretien, chargement et déchargement du matériel et des animaux (moutons), travaux, etc… Par ailleurs et dans la perspective de cette réflexion sur l'aménagement de la piste cyclable, nous nous permettons de vous suggérer de prendre en considération les propositions qui suivent : - envisager le déplacement de la piste cyclable sur le côté Est de la rue de Bassenges. - Diminuer si nécessaire d'une bordure-granit la largeur du trottoir devant les n° 26-28-30 afin de faciliter le passage des véhicules de 2,50m. - Maintenir 6 places de stationnement (3+3) devant les 26, 28 et 30 (2 et 3 à ce jour). - Encourager les automobilistes non-riverains à utiliser l'avenue du Tir-Fédéral pour se rendre à la route du Bois. - Renoncer au rétrécissement très dangereux de la chaussée à l'angle nord du n° 41 (222). Pour conclure, au vu de la disproportion entre les avantages pas vraiment indispensables accordés aux cyclistes et le lourd préjudice déjà mentionné dans notre lettre de février fait aux habitants, nous vous demandons de trouver une solution équitable et respectueuse de tous et nous maintenons pour l'instant notre opposition. »	Suite à la séance du 2 juin 2010 avec les opposants, et en finalité, seule une place de parc en zone sud de Bassenges a été supprimée. (2 places à hauteur des n°26-28 partiellement compensées par une place ajoutée, parcelle 512). Les deux places de parc existantes devant le n° 30 ont été supprimées en été 2009 déjà pour des raisons de sécurité, ainsi que pour permettre le passage des véhicules lourds lors de livraisons diverses et lors des levées des déchets ménagers. Concernant la bande cyclable et vos propositions : - La bande cyclable servira uniquement aux cyclistes se déplaçant en direction du Sud. Elle ne peut donc pas être déplacée côté Est de la rue, étant donné qu'on roule à droite de la chaussée et non pas à gauche. - Le trottoir mesurant seulement 1,5 m de large, il ne peut pas être diminué. De plus, la largeur de la chaussée à cet endroit de la rue est de 5 m, c'est largement suffisant. - Places de parc : voir remarques ci-dessus. - S'agissant d'une zone 30, il n'est pas possible d'ajouter une restriction de circulation "riverains autorisés". Selon PolOuest, cette mesure entrainerait le passage à 50 km/h de la rue, mesure non retenue par la Municipalité. - Suite à la séance du 2 juin 2010 et aux remarques de nombreux riverains, le rétrécissement au droit du n° 41 a été optimisé. Les adaptations liées à la mobilité douce s'inscrivent dans un concept global à l'échelle de l'Ouest lausannois. Si l'avenue du Tir-Fédéral permet une liaison rapide à vélo entre le nord et le sud de la commune, elle n'est pas adaptée à un itinéraire cyclable confortable et sécurisé. Un tel itinéraire est par contre indiqué sur l'axe route du Bois, rue de Bassenges, chemin des Clos, chemin de Ruchoz. La présence de cyclistes circulant à contre sens dans une rue comme Bassenges ne créera pas de problème de circulation, tant pour les véhicules motorisés que pour les cyclistes qui feront preuve les uns et les autres de la prudence nécessaire inhérante à la situation. Cela renforcera par ailleurs, le caractère villageois de cette rue et la modération du trafic de transit dans cette rue en zone 30 km à l'heure. Les aménagements cyclables développés par ce projet sont conformes au principe de contresens cyclable et perdraient leur fonction s'ils étaient positionnés différemment.

5. NATURE DES TRAVAUX

La nature des travaux prévus est la suivante:

- Réaménagement de certaines zones: sciage, défonçage, terrassement, mise en place des différentes couches de l'infrastructure routière;
- réalisation de prolongements de certains trottoirs;
- rabotage, purge de certaines zones endommagées;
- pose de bordures et de pavés;
- pose du tapis bitumineux;
- traitement en couleur des zones piétonnes et de deux-roues;
- marquage et signalisation routière;
- Plantation paysagère par des arbres d'avenue.

6. COÛT DES TRAVAUX

Deux appels d'offres, procédures marché public, ont été faits auprès de 6 entreprises et auprès de 4 bureaux d'ingénieurs. Les montants indiqués ci-dessous ont été établis sur la base des offres et soumissions rentrées.

Le budget s'établit comme suit:

Travaux de génie civil	Fr.	369'000.--
Mobilier urbain	Fr.	17'000.--
Travaux de paysagiste (réalisation par le STDE)	Fr.	17'000.--
Signalisation verticale	Fr.	6'000.--
Marquage y compris pépites beiges	Fr.	98'000.--
Sous total :	Fr	507'000.--
Honoraires d'ingénieurs et de géomètres, cadastre	Fr.	40'500.--
Essais portance et matériaux, frais de publication	Fr.	8'500.--
Divers et imprévus (env. 8 %)	Fr.	44'000.--
Total TTC	**Fr.**	**600'000.--**

Cette dépense figure au plan des investissements 2011 – compte 430.5010.130 pour un montant de Fr. 600'000.--, montant estimé, y compris honoraires. Elle n'entraînera pas de nouvelles charges de fonctionnement.

7. FINANCEMENT

Ce crédit de **Fr. 600'000.--** sera couvert par la trésorerie ordinaire. Il sera amorti en 20 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du règlement de la comptabilité des communes.

* * *

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 5/2011;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'accepter le réaménagement de la rue de Bassenges, selon le présent préavis;

2. d'adopter le projet de réponses aux oppositions déposées dans le cadre de l'enquête publique;

3. d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 600'000.--** (six cent mille francs) pour sa réalisation.

   Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section nº 430 "Réseau routier" et la nature nº 5010 "Ouvrages de génie civil", plus précisément dans le compte nº 430.5010.130 "Bassenges - réaménagement de la rue".

   Elle sera amortie en 20 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du règlement de la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 14 février 2011.

Au nom de la Municipalité
Le Syndic Le Secrétaire

(L.S.)

P. Kaelin Ph. Poget

Annexes: - Extraits du plan de situation

Délégués municipaux à convoquer:
- M. Christian Maeder, Section des travaux, domaines et environnement
- M. Michel Farine, Section police
- M. Pierre Kaelin, Section des finances

Écublens/VD, le 11 février 2011
CM/MM/io/rc